

La CPHSCT Lorraine vous informe :



Professionnels de la forêt, du paysage et de l'agriculture :

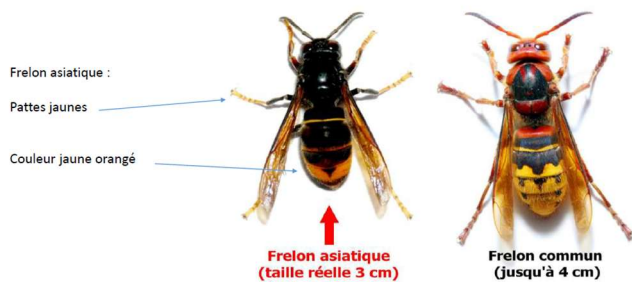
ATTENTION aux frelons asiatiques !



Le frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*), est un insecte hyménoptère originaire d'Asie du Sud-Est. Il a été introduit accidentellement en France en 2004 et s'est rapidement répandu sur presque tout le territoire national ; en Lorraine depuis 2015.

→ Pour préserver la santé de tous les intervenants (paysagistes, forestiers, agriculteurs...), il est important de suivre les recommandations en vigueur, rappelées dans ce document.

Comment reconnaître le frelon asiatique :



Pour plus d'informations

Plaquette du
GDSA 54 :

→ [depliant
frelon
novembre
2025 \(2\).pdf](#)

[https://gdsa-
grand-
est.fr/bulletins-
dinformation/](https://gdsa-grand-est.fr/bulletins-dinformation/) :
→ Consulter le
bulletin n° 8 de
février 2023
relatif au frelon
asiatique

Pour les
Vosges :



Le frelon asiatique est souvent appelé frelon à pattes jaunes en raison de la couleur de ses pattes. Il est plus petit que le frelon européen, a un corps sombre à brun-noir, une bande orangée fine sur l'abdomen.

Comment reconnaître le nid d'un frelon asiatique frelon asiatique :

Les nids de frelons asiatiques appelées « colonies », sont construits pour une année par les fondatrices.

En début d'année et dès que les températures dépassent 12° pendant plusieurs jours de suite (de fin mars à juin), les femelles fécondées en septembre (ou gynes) construisent ce que l'on appelle **un nid primaire**. Ces nids sont de la taille d'une balle de golf. Ils se trouvent le plus souvent sous les gouttières, dans les abris de jardins, les coffrets de stores, les composteurs, les arbres creux, haies et massifs... Surveiller la météo s'impose maintenant.



Durant l'été et l'automne, on peut observer **les nids secondaires**. Ces nids, d'une taille parfois impressionnante (plus de 60 cm de hauteur), contiendront plusieurs milliers de frelons. Ils sont le plus souvent situés dans les arbres, en hauteur et caché par les feuilles. En recherche de protéines pour nourrir les larves, les ouvrières vont prélever dans leur environnement des insectes (mouche, guêpes, bourdons...) et notamment les abeilles dans les ruchers. Les nids ne sont pas réutilisés d'une année sur l'autre ! Pour bien analyser le danger, il est important de repérer si le nid est actif. (L'usage de jumelles est conseillé).



→ Comment différencier le nid de frelons asiatiques d'un nid de frelons européens ?

L'entrée du nid de frelons asiatiques se trouve toujours sur le côté du nid ; celle du nid des frelons européens se situe en-dessous du nid.

Impact écologiques , économiques et de santé publique

Le frelon asiatique est un prédateur d'abeilles mellifères et d'autres pollinisateurs.

Un nid de frelons peut consommer 11 kilos d'insectes, y compris des abeilles (environ 80 % du bol), ce qui peut entraîner des pertes ou des affaiblissements des colonies d'abeilles, par le stress qu'ils causent, ce qui menace directement la production de miel et la pollinisation des cultures.

La présence du frelon asiatique coïncide avec la production d'abeilles d'hiver. Si la reine arrête de pondre, puisqu'il n'y a plus de rentrées de nectar, de pollen et d'eau dans la ruche, il n'y aura pas d'abeilles suffisamment fortes et nombreuses pour rester en hivernage (3 mois) et sans ces abeilles dites d'hiver, la colonie meurt de faim et de froid, (trop petite grappe d'abeilles).

On observe également un impact sur la consommation de fruits, une dégradation de la qualité et des pertes de récoltes pour les arboriculteurs fruitiers concernés., et la fuite des consommateurs sur les marchés locaux.

Grand consommateur d'insectes, le frelon asiatique a également un impact sur les oiseaux, les batraciens qui ont ainsi moins à manger.

Le coût de la destruction des nids et de la lutte n'est pas négligeable. Faire appel à une entreprise spécialisée pour faire enlever un nid peut coûter entre 80 à 300 €.

Le frelon asiatique n'est généralement pas considéré comme un risque majeur de santé publique nécessitant obligatoirement une intervention des services de secours, sauf sur le domaine public. Des communes ou des communautés de communes ont pris en charge la destruction de nids dans le domaine privé.

Toutefois la pique reste très douloureuse et peut être **très dangereuse** pour des personnes allergiques ou en cas de piqûres multiples :

(*)

1. Réaction **LOCALE** : douleur, rougeur, gonflement, parfois démangeaisons autour du point de piqûre.

2. Réaction **TOXIQUE** : elle survient en cas de piqûres multiples.

A la réaction locale s'ajoutent des signes généraux comme : fatigue, vomissements, diarrhée, maux de tête, vertiges voire malaise pouvant aller jusqu'à la perte de connaissance. **Il s'agit d'une URGENCE** et il faut alors réagir très vite.

Appelez immédiatement le 15 ou le 112 (le 114 pour les personnes malentendantes)

3. Réaction **ALLERGIQUE** : **URGENCE. Appelez immédiatement le 15 ou le 112 (le 114 pour les personnes malentendantes)**

- Œdème avec gonflement du visage, de la main, des yeux, de la langue, de la gorge avec difficultés à parler, à avaler, à respirer, asthme, respiration sifflante
- Une éruption cutanée (urticaire) généralisée avec des démangeaisons
- Douleurs abdominales, nausées, vomissements, une diarrhée
- Vertiges, chute de tension, malaise, perte de connaissance
- Une coloration bleutée de la peau ou une pâleur
- Oppression thoracique, arrêt cardiaque

Le principal risque est lié à la proximité des nids, lorsqu'une colonie perçoit une menace, elle peut attaquer en groupe et très vite (attaque à moins de 5 mètres). Pour rappel les nids peuvent être sous terre, dans un talus et souvent jusqu'en haut des plus grands arbres. Les frelons sont très sensibles aux vibrations, (engin de coupe, terrassement...).

Le risque est avéré pour les agriculteurs, les cueilleurs de fruits lors de la saison des récoltes, pour les paysagistes entretenant les espaces verts (taille, tonte, élagage, débroussaillage...), ou les forestiers intervenant sur les parcelles forestières et intervenant sur les arbres dans lesquels se trouvent les nids.

Deux cas :

- Un nid proche est synonyme de risque de piqûres multiples (risque collectif). Il est donc nécessaire de réaliser une visite préalable et minutieuse du chantier avant de commencer. S'assurer de l'absence de nid dans une zone d'au moins 10 m de la zone de travail, (car risque de voir un nid bien trop tard lors de l'utilisation d'engins motorisés).
- Des frelons qui butinent des fleurs ou consomment des fruits (pas de nid proche car la visite préalable a été réalisée), le risque devient individuel. Il est cependant important de rester très vigilant en leur présence.

→ Ainsi doit-on **éviter toute approche ou tentative de destruction personnelle** en raison des risques de piqûres et de comportements agressifs des frelons et faire appel uniquement à un professionnel qui dispose de la certification obligatoire (CERTIBIOCIDE).

Moyens de protection et de lutte, les possibles rôles des collectivités et citoyens

Il est possible de limiter en partie la densité du frelon, par le piégeage de printemps, la recherche des nids primaires et secondaires.

Le piégeage de printemps se fait à l'aide de pièges sélectifs de type :



A positionner après plusieurs jours consécutifs à 12-13 degrés, en mars/avril, à 800 mètres autour des ruchers et anciens nids, soit 1 à 2/ km².

Les piégeages doivent s'arrêter à l'arrivée des frelons européens (vers le 15 mai environ, en fonction de la météo).

La protection des ruchers par l'apiculteur est à réaliser à partir de la fin du mois de juillet (avant le frelon trouve assez d'insectes pour se sustenter) :



A privilégier : pose de filets de protection, de muselières, de harpes électriques (fonctionnant à l'énergie solaire) : le frelon tourne autour, puis passe au travers de fils électrifiés dont l'écart est de 2,4 cm, et tombe dans un réceptacle contenant de l'eau savonneuse.

Que faire en cas :

• d'observation d'un nid :

Lors de la découverte d'un nid de frelons asiatiques : **Ne vous approchez pas !** ⚠

1. **Ne pas s'en approcher** (risque de piqûres et d'agressivité en cas de dérangement), ni tenter de le détruire. Ne pas faire de gestes brusques.
2. **Contact** la mairie et le référent local du GDSA pour connaître la procédure locale et obtenir éventuellement une liste d'entreprises spécialisées certifiées.

3. **Faire appel à une entreprise certifiée** (qui dispose du CERTIBIOCIDE) pour la destruction du nid (à la charge du propriétaire) **voir annexe.**

En 54 : <https://meurthe-et-moselle.fr/actualites/nids-de-frelons-asiatiques-signaliez-les-en-ligne> : les référents locaux ainsi que les entreprises de désinsectisation ayant signé la charte des bonnes pratiques de destruction des nids y sont inscrits et consultables ; QR code ou à l'adresse de messagerie suivante : contact.gdsa54@gmail.com.



En 55 : appeler le GDSA au **07.89.41.92.00**, afin d'obtenir les coordonnées d'un bénévole local, disposant du CERTIBIOCIDE et équipé des EPI adéquats, ou une entreprise spécialisée en fonction de la localisation du nid en question (sur ou sous une toiture...).

En 57 : appeler le GDSA au **03.29.68.20.14** ou sa présidente au **06.61.93.59.53**. En Moselle, il est requis d'appeler la mairie si le nid est découvert sur un terrain communal ou directement un désinsectiseur local (le GDSA est entrain de conventionner avec des entreprises qui disposent du CERTIBIOCIDE, pour le moment pas d'entreprises certifiées à communiquer).

En 88 : Le GDSA des Vosges a une liste des désinsectiseurs chartés en 2026. Ces entreprises ont des pratiques vertueuses dans la destruction des nids, le coût de la destruction revient en général au demandeur. Les nids sont à déclarer sur le site : [le frelon.com](http://le-frelon.com)

→ Une liste non exhaustive des entreprises certifiées et disposant du CERTIBIOCIDE figure en annexe de ce document.



→ Privilégier le choix d'une entreprise certifiée signataire d'une charte des bonnes pratiques ou d'une convention avec le GDSA, et respectant la bonne manière d'opérer.

• **d'urgence réelle :**  **18 - 112**

Si le nid représente un danger immédiat pour la sécurité publique (ex. présence devant un établissement scolaire, un espace public très fréquenté ou un danger imminent pour vie humaine) :

- Appeler le 18 ou le 112 pour solliciter l'intervention des sapeurs-pompiers.
- Le SDIS peut être dépêché uniquement si la situation est évaluée comme une urgence réelle.

⇒ Dans la très grande majorité des cas, il reviendra au propriétaire du terrain sur lequel se trouve le nid, de décider de le faire détruire ou non et de financer cette opération.

Attention :

Les habits d'apiculteur n'offrent pas de protection suffisante contre les attaques ou destructions de nids.

Il est nécessaire de faire appel à un professionnel certifié et disposant des équipements de protection individuelle adaptés (EPI) : équipé d'une combinaison de protection épaisse, étanche, avec écran de protection des yeux, lunettes de protection, gants.

→ Il subsiste un risque d'attaque en masse des ouvrières si on est à moins de cinq mètres du nid. Il est ainsi nécessaire de s'éloigner rapidement, de baliser l'endroit (sur un périmètre de 10m) et d'avertir les passants.

En cas de présence de frelons asiatiques dans les vergers, pendant la cueillette des fruits :

- Poser les pièges sélectifs au printemps puis en saison de récolte pour capturer un maximum de frelon,
- Repérer des nids éventuels sur les parcelles avant la cueillette,
- Alerter le maire et le référent du GDSA, en cas de présence,
- Ne pas intervenir avant destruction du nid par une entreprise certifiée,
- Pour des personnes allergiques, avoir une trousse d'urgence à proximité, avec un kit d'adrénaline auto-injectable (attention, il faut savoir s'en servir et vérifier régulièrement les dates de péremption des traitements et l'état de conservation des stylos).

En cas de présence de frelons asiatiques sur un chantier d'espaces verts ou forestier :

- Repérer le nid et les insectes au moment de la visite de chantier,
- Ne pas s'approcher,
- Renseigner les fiches d'intervention ou fiches de chantier réglementaires,
- Baliser la zone,
- Signaler la présence du nid et des frelons au propriétaire, au maire et au référent du GDSA,
- Faire détruire le nid par une entreprise certifiée avant toute INTERVENTION !



Qu'elle est la conduite à tenir en cas de piqûre d'hyménoptères, dont les frelons ? (*)

Retirer la personne de la présence d'autres hyménoptères pour éviter de nouvelles piqûres et la mettre au calme

- Enlever les bagues et bracelets en cas de piqûre à la main,
- Nettoyer à l'eau et au savon puis désinfecter,
- Appliquez sur la zone piquée de la glace enveloppée dans un tissu pour ne pas brûler la peau
- Cesser toute activité physique et surveiller l'apparition de signes de gravité.
- Consulter un médecin si la réaction locale (gonflement, rougeur, douleur) s'aggrave dans les jours qui suivent la piqûre,
- Vérifier si la vaccination contre le tétanos est à jour,
- En situation de travail : établir une déclaration d'accident de travail,

Appelez immédiatement le Samu en composant le 15 ou le 112 (le 114 pour les personnes malentendantes) depuis un téléphone fixe ou un téléphone mobile même bloqué ou sans crédit dans l'un des 3 cas suivants URGENCE :

- **Piqûre dans la bouche ou dans la gorge avec difficultés à respirer**
- **Piqûres multiples**
- **Allergie connue au venin d'hyménoptère ou apparition d'un ou plusieurs symptômes suivants :**
 - Œdème avec gonflement du visage, de la main, des yeux, de la langue, de la gorge avec difficultés à parler, à avaler, à respirer, asthme, respiration sifflante
 - Une éruption cutanée (urticair) généralisée avec des démangeaisons
 - Douleurs abdominales, nausées, vomissements, une diarrhée
 - Vertiges, chute de tension, malaise, perte de connaissance
 - Une coloration bleutée de la peau ou une pâleur
 - Oppression thoracique, arrêt cardiaque

Lorsque vous parlez :

- soyez calme et clair ;
- donnez votre numéro de téléphone, votre nom et celui de la personne concernée ;
- indiquez le lieu et l'adresse exacte, l'étage et le code d'accès éventuel ;
- décrivez le plus précisément possible les signes qui vous ont alerté ;
- ne raccrochez pas avant que votre interlocuteur ne vous le demande.

Que faire en attendant les secours ?

- Si **difficultés à respirer**, mettre en **position demi-assise**.
- Si **troubles de la conscience avec respiration** : allongez la personne en **position latérale de sécurité**.
- Si **arrêt cardiaque**, apportez assistance de toute urgence par un **massage cardiaque** et par l'utilisation d'un **défiibrillateur cardiaque**, si possible.

Si la personne est **allergique** au venin d'hyménoptère et possède sur elle la trousse d'urgence contenant un stylo d'adrénaline auto-injectable, utilisez ce stylo conformément aux instructions. Après une injection d'adrénaline, une surveillance médicale est nécessaire.

→ Comment signaler la présence de frelons ?

En 54 : par le site <https://meurthe-et-moselle.fr/actualites/nids-de-frelons-asiatiques-signaliez-les-en-ligne>, QR code :



.....ou à l'adresse de messagerie suivante : contact.gdsa54@gmail.com.

En 55 : en appelant le GDSA au **07.89.41.92.00** - ou les sapeurs-pompiers, ou via le site [le frelon.com](http://le-frelon.com).

En 57 : directement sur le site [le frelon.com](http://le-frelon.com) ou en passant par un désinsectiseur local qui pourra le signaler sur le site [le frelon.com](http://le-frelon.com).

En 88 : via le site [le frelon.com](http://le-frelon.com).

Pour contacter votre GDSA :

En Meurthe-et-Moselle : contact.gdsa54@gmail.com

En Meuse : gds55@gds55.com

En Moselle : gdsapi57@gmail.com

Dans les Vosges : gds88sa@gmail.com

Sources des informations :

- Sections apicoles des Groupements de Défense Sanitaire 54 – 55 – 57 – 88
- (*) <https://ssa.msa.fr/wp-content/uploads/2025/03/brochure-hymenopteres-2025-V4-1.pdf>



ANNEXE :**Liste non exhaustive des désinsectiseurs professionnels travaillant avec les GDSA :****- 54 :** (en surligné vert, perche utilisée)

Raison sociale	Tél	Commune
Neoxial	06 18 65 44 02	Blénod-lès-Pont-à-Mousson
Eradik	06 10 93 74 39	Lexy
RD Multiservices	06 47 99 48 15	Champenoux
Stopguêpes54	06 48 16 26 86	Dombasle
Guêpes et frelons 54	06 86 49 84 18	Pierreville
Allo guêpes 57	06 45 39 42 55	Cormy sur Moselle
Dard net	06 61 00 96 40	Villers sous Preny
BI-EN	06 34 28 31 41	St Maurice aux Forges
Guêpes service 57	06 38 98 55 86	Rombas (57)
Remichius Vincent	06 99 33 57 94	Bicqueley

- 55 :

Raison sociale	Tél	Commune
Mr CONCE	06 51 24 64 71	Triaucourt
DOS SANTOS Dylan	06 07 87 87 56	Sampigny
Rémy PIERRE - Sté Nuisible Lorraine	06 86 06 70 44	Verdun
Mr MILLON	06 45 13 26 24	Verdun
Mr DOMENICONE	06 84 44 82 40	Boulogny - Dommary Baroncourt
DECIM GUEPES	07 81 94 37 93	Stenay

-57 : la liste est en cours d'élaboration ; pour toute question, contacter le GDSA.**- 88 :**

Raison sociale	Tél	Commune
SB nuisibles et services	07 82 23 87 04	Fraize
AB guêpes et frelons	06 51 11 71 75	Pair et Grandrupt
Fred Guêpes	06 33 51 89 62	Anould
VADALA 3D	07.66.87.67.99	Senones
Vosges guêpes destruction	06 03 97 79 25	Charmes
GIRENO	06 36 11 38 16	Thaon les Vosges
Berton frelons et nuisibles	06 21 77 48 70	Chavelot
Frelons Services	06 08 94 74 74	Le Val d'AJOL
Securnuisible	07 68 86 51 08	Le Clerjus
Stop guêpes 88	07 86 13 51 00	Mont les Neufchateau
Guêpes Buster 88	07 71 77 58 67	Racécourt
SOS Vosges frelons	07.63.87.30.26	La Neuveville sous Montfort
Christian GEANT	06 13 05 48 10	Bulgneville
Stop guêpes Vosges	07 82 02 71 45	Chatenois
SOS frelons guêpes	06 47 43 15 73	Belmont sur Vair